

A.D.R.I & CONSTRUCTION
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 240 euros
Siège sociale : 10 rue Poupon
97354 Rémire-Montjoly
898 286 372 R.C.S. Cayenne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept Février,
A 10 heures et 30 minutes,

Monsieur Adrien BONDY, demeurant 10 rue Poupon, 97354 REMIRE-MONTJLOY,

Associé unique de la société SASU A.D.R.I & CONSTRUCTION,

A pris les décisions suivantes relatives :

- La mise en sommeil de la société,
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Décision 1 – Mise en sommeil de la société

L'associé unique décide de mettre en sommeil la société à compter de ce jour.

Décision 2 – Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui est décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Rémire-Montjoly, le 13/11/2024

Signature du Président
Mr Adrien Bondy

